

Page 1 sur 3

Une réunion se tiendra le jeudi 18 septembre 2025 à 14h30 en mairie afin de travailler sur le dossier.

Les devis concernant l'aménagement du lotissement sont :

- Equinoxe VRD : 12 100,00 € HT soit 14 520 € TTC
- Géomètre cabinet geofimo : 7000,00 € HT soit 8 400 € TTC
- BLEHER architecte : 2 900,00 € HT soit 3 480, 00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les devis suscités ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b) Présentation initialisation du règlement du lotissement des Guérets

Un entretien a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France, Mme d'HAUTEVILLE, des préconisations d'aménagements ont été définis : élargissement des accès, plantations d'arbres, toitures des maisons à double pente.

Aussi, il y aura plus de contraintes sur les lots 1, 2, 3, 4, 6, 9 et 14 : pas de vélux côté cimetière, baies vitrées autorisées, volets en bois obligatoires, enduits talochés, ouvertures de couleur sauf grises anthracites, blanches, noires, pas de volets roulants, pas de verrières sur les pignons.

Les lots seront, en priorité, attribués pour construction de résidences principales.

3°) Voirie

a) Présentation devis travaux programme 2025

Avant l'été, une présentation de l'estimatif des travaux avait été faite au conseil municipal.

Seule la société COLAS (Ploërmel – 56) a répondu à l'appel d'offre. Cette offre s'élève à 37 436,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de COLAS pour un montant de 37 436,80 € HT soit 44 924,16 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au dossier

4°) Affaires sociales

a) Repas des aînés et colis

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 19 octobre 2025 à la salle des Coteaux-Pierre BOUIX. D'un montant de 30€ par personne, il sera servi par Le Relais du Maquis (Saint Marcel – 56).

Un colis sera offert aux habitants âgés de 90 ans et plus n'ayant pu assister au repas, ainsi qu'aux personnes âgées de 70 ans et plus n'ayant pu assister au repas pour raison de santé (hospitalisation, maladie, résidant en structure).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis du traiteur « Le Relais du Maquis » pour un montant de 30€ par personne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du restaurant

5°) Nouvelles Technologies

a) Passage du parc informatique sous Windows 11

Le parc informatique de la mairie et de la médiathèque doit passer à Windows 11 pour des raisons de sécurités. TBI a réalisé l'inventaire du matériel devant être remplacé pour cause d'obsolescence.

M. Didier GUILLOUËT, adjoint en charge des nouvelles technologies, présente le devis de la société TBI. Ce dernier s'élève à 3 642 € HT soit 4 370,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le devis de TBI pour un montant de 3 642, 00 € HT soit 4 370, 40 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

6°) Questions diverses

a) Cahéran fêtes et loisirs : demande de support en bois

Les supports ont été fournis à l'association. Le cabanon a été graffé sur le thème des événements organisés par Cahéran Fêtes et Loisirs.

b) Programmation des réunions à venir :

Samedi 20 septembre : journée du patrimoine à la Médiathèque

Le 1^{er}, 4, 8 et 11 Octobre : formations aux gestes qui sauvent dans les Centres d'Incendie et Secours du Morbihan

Dimanche 5 octobre : Octobre rose, randonnée solidaire, départ du camping

Jeudi 16 octobre à 9h00 : matinée citoyenne au cimetière

Dimanche 19 octobre 2025 : repas des aînés à la salle des Coteaux – Pierre BOUIX

Le Maire,
Stéphane ROUAULT